

LE PETIT LIVRE DE LA GESTION FINANCIÈRE · CHAPITRE 3.1 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

Le budget et le plan de trésorerie

Planification financière Le budget dit si l'année sera bénéficiaire ; le plan de trésorerie dit si l'on pourra payer chaque mois. Le second est souvent le plus utile à une PME, car les salaires, les charges sociales et la TVA tombent à date fixe.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- Le **budget** prévoit produits et charges de l'année : il se lit comme un compte de résultat.
- Le **plan de trésorerie** prévoit encaissements et décaissements mois par mois.
- Dates fixes : **salaires** chaque mois, **13e** souvent en décembre, acomptes AVS, **TVA** 60 jours après chaque période.
- Le **budget des salaires** est souvent le plus gros poste : effectifs, augmentations, 13e, charges sociales.

12
mois au plan de trésorerie

60 jours
pour payer la TVA

art. 323
salaire en fin de mois

art. 716a
planification financière du CA

2 La base légale, article par article

- La loi n'impose pas de budget à une SA ordinaire, mais le conseil d'administration doit organiser la planification financière pour autant qu'elle soit nécessaire à la gestion (art. 716a al. 1 ch. 3 CO).
- Le conseil d'administration surveille la solvabilité et prend des mesures dès qu'elle est menacée (art. 725) : le plan de trésorerie est le premier signal.
- Le décompte de TVA et le paiement se font dans les 60 jours qui suivent la fin de la période de décompte (art. 71 et 86 LTVA).
- Le salaire se paie à la fin de chaque mois, sauf usage ou accord contraire (art. 323 CO).

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Salaires de janvier	Payés fin janvier	art. 323 CO
13e salaire convenu	Souvent versé en décembre ou en deux fois	contrat
TVA du 4e trimestre	Payée au plus tard fin février	art. 86 LTVA
Acomptes AVS	Mensuels ou trimestriels selon la caisse	RAVS
Augmentation générale de 2 %	Plus 2 % des charges sociales aussi	pratique
Solde de trésorerie prévu sous le minimum	Négocier une limite de crédit à temps	art. 725
Planification financière	Tâche du conseil d'administration	art. 716a

4 La méthode, dans l'ordre

1. Lister les encaissements par mois.
2. Placer les dates fixes : salaires, 13e, TVA, AVS.
3. Calculer le solde de chaque mois.
4. Comparer au solde minimal.
5. Négocier le crédit avant le mois critique.

> **« Le budget dit si l'on gagne, le plan de trésorerie dit si l'on tient. »**

6 Les pièges

Un budget annuel équilibré peut cacher un trou de trésorerie : si les clients paient en mars mais que le 13e, la TVA et les primes d'assurance tombent en décembre et en février, l'entreprise manque d'argent en pleine année bénéficiaire.

Côté RH et paie : Le budget des salaires

- Partir de l'effectif réel, mois par mois : entrées, départs, temps partiels, congés maternité ou paternité (une partie est remboursée par les APG).
- Ajouter le 13e, les augmentations, les bonus, puis les charges sociales.
- Placer le 13e et les bonus dans le plan de trésorerie au mois où ils sont payés.

7 Le cas type du chapitre

Le premier trimestre de Fiduciaire Gilliéron Sàrl. Solde bancaire au 1er janvier : 50 000. Encaissements prévus : janvier 120 000, février 100 000, mars 130 000. Salaires et charges sociales : 80 000 par mois. Fournisseurs : 45 000, 40 000, 42 000. TVA du 4e trimestre de l'an passé : 18 000, payée en février. La banque exige un solde minimal de 20 000.

a. Établissez le solde de fin de chaque mois.

b. Quel mois est critique ?

c. Quelle limite de crédit faut-il négocier ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Le plan de trésorerie se fait mois par mois.
2. Vrai ou faux ? La TVA d'un trimestre se paie dans les 60 jours.
3. Vrai ou faux ? Le salaire se paie en principe à la fin de chaque mois.
4. Vrai ou faux ? Un budget bénéficiaire garantit la trésorerie.
5. Cas express : Solde 10 000, encaissements 50 000, paiements 65 000. Solde de fin ?
6. Résolvez le cas type de la section 7, « Le premier trimestre de Fiduciaire Gilliéron Sàrl », questions a à c.
7. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : C'est son intérêt.

2. Vrai : Art. 86 LTVA.

3. Vrai : Art. 323 CO.

4. Faux : Les dates d'encaissement et de paiement comptent.

5. −5 000. 10 000 + 50 000 − 65 000.

6.

Mois	Calcul	Solde de fin
Janvier	50 000 + 120 000 − 80 000 − 45 000	45 000
Février	45 000 + 100 000 − 80 000 − 40 000 − 18 000	7 000
Mars	7 000 + 130 000 − 80 000 − 42 000	15 000

Février est critique : 7 000 francs, soit 13 000 sous le minimum. En mars, il manque encore 5 000. Une limite de crédit d'au moins 13 000 francs, négociée avant février, évite de payer les salaires en retard.

7. 1) Lister les encaissements par mois. ; 2) Placer les dates fixes : salaires, 13e, TVA, AVS. ; 3) Calculer le solde de chaque mois. ; 4) Comparer au solde minimal. ; 5) Négocier le crédit avant le mois critique. Base : CO art. 323, 716a, 725 ; LTVA art. 71, 86.